211SAINTMAUR

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 211 rue Saint-Maur, 75010 Paris
878 992 304 RCS PARIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU 13 août 2026

Monsieur Pierrick MALENFANT, agissant en qualité de Président de la société 211SAINTMAUR, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 878 992 304,
Après avoir rappelé que l'article 4 des statuts autorise le Président à transférer le siège social et à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine décision collective des associés,

PREMIÈRE DÉCISION - TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le Président décide de transférer, à compter du 13 août 2026, le siège social de la société, actuellement fixé au 211 rue Saint-Maur, 75010 Paris, à l'adresse suivante :

Chez Pierrick MALENFANT
34 rue Pelleport
75020 Paris

La société est ainsi domiciliée au domicile personnel de son Président. La présente domiciliation est consentie sans contrepartie financière.

DEUXIÈME DÉCISION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est remplacé par la rédaction suivante :
« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL
Le siège social est fixé : Chez Pierrick MALENFANT, 34 rue Pelleport, 75020 Paris. »
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION - RATIFICATION PAR LES ASSOCIÉS

Conformément à l'article 4 des statuts, la présente décision sera soumise à ratification lors de la plus prochaine décision collective des associés.

QUATRIÈME DÉCISION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'inscription modificative consécutives au transfert du siège social.

Fait à Paris, le 13 août 2026.
Le Président
Pierrick MALENFANT

Signature :

